

REGLEMENT



TOURNOI DU GARLABAN

Aubagne - 1 et 2 JUIN 2019



REGLEMENT DU TOURNOI DU GARLABAN

2ème édition

JUGE ARBITRE : Mme. Simone Ulrich (Istres)

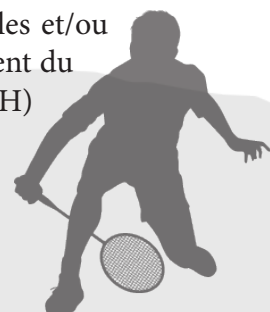
AUBAGNE

1 et 2 Juin ?

- 1** La compétition est autorisée par la FFBad et se déroule selon les règles fixées par elle (règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du présent règlement.
- 2** Tout participant doit posséder sa licence FFBad pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition. Les séniors, les Vétérans et les jeunes (à partir de Minimes 1 classés D7 au minimum).
- 3** La compétition accueillera les disciplines suivantes : Doubles le samedi, et Mixtes le dimanche, dans les tableaux : N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9 P et NC.
Pour une meilleure valorisation des tableaux, l'organisateur hiérarchisera leur confection sous la forme de TOP dénommés ainsi TOP A, TOP B, TOP C, TOP D,.....etc), Les joueurs ne s'inscrivent pas dans une série, mais ils seront placés dans le tableau correspondant à leur CPPH .

L'inscription est autorisée dans les deux disciplines (Doubles et Mixtes) . Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).
Dans une même paire, il ne pourra pas y avoir plus de 2 séries d'écart.

L'organisateur se réserve le droit de modifier unilatéralement toute inscription erronée (qui ne correspondrait pas aux présentes limites ou après actualisation du CPPH à la date du tirage au sort s'il y a lieu). L'intégralité des tableaux de DH et DD aura lieu samedi, et les DMx le dimanche.
- 4** Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du JA.
- 5** Les matches sont auto-arbitrés, le JA pourra faire appel à un joueur libre pour faire office d'arbitre, si besoin.
- 6** Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son nom risque une disqualification du tableau par le JA, quel que soit le stade de la compétition.
- 7** Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match pour débiter la rencontre, au 2ème appel et après 5 minutes, le JA pourra prononcer un WO voire même, l'exclusion de la compétition. Les 3 minutes incluent le test des volants.
- 8** Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc, tout joueur doit être présent dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.
- 9** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Il ne pourra quitter le terrain qu'aux pauses légales mais devra alors être revenu à temps pour reprendre le jeu.
- 10** Le nombre de participants est limité à 180, soit 90 paires. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans chacun des tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription+droits d'engagement).
Dans la mesure du possible, des poules de 4 seront confectionnés, dans ce cas, il y aura toujours 2 sortants.
- 11** Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Notamment, ils pourront regrouper, scinder des séries (par rapport au CPPH) ou supprimer des tableaux en fonction du nombre d'inscrits.
- 12** Les volants en plume seront à la charge des joueurs, à partage égal.



14 Le volant plume agréé pour ce tournoi en cas de litige entre les joueurs est le volant elite de la marque babolat reference 2 et sera en vente dans la salle au tarif de 18 €. Les joueurs P et NC joueront en plume

15 Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les 2 conseillers des joueurs qui devront être assis sur les chaises ou bancs prévus derrière le terrain de leur équipe.

16 Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

17 Les joueurs peuvent s'inscrire «au choix» dans un tableau, sans assurance de se voir attribué un partenaire. Dans ce cas, il sera remboursé de ses droits d'inscription.

18 Le montant des frais d'inscription est, par joueur, de 17€ pour un tableau, 20€ pour deux tableaux.

Les inscriptions doivent être reçues par le Comité organisateur avant le 5 mai 2019 par mail à : bca13@outlook.com, seule l'utilisation du support fourni par l'organisateur est recevable. Le chèque, posté à l'ordre de BCA13, validera l'enregistrement définitif des inscrits au Club.

19 La date limite d'inscription est donc fixée au 5 mai 2019. Les têtes de séries seront choisies avec le CPPH du 16 mai 2018 pour le tirage au sort le 19 mai 2019.

Les convocations seront envoyées au plus tard le 23 mai 2019, aux responsables des inscriptions et mis en ligne sur Badiste (bien vérifier la veille du tournoi la dernière version mise en ligne).

20 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, il peut être réduit en accord avec les joueurs.

21 Tout volant touchant un obstacle (y compris la structure) situé au-dessus du terrain, sera faute, sauf au service, où le joueur pourra resservir 2 fois.

22 Le Club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

23 En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées.

24 Tout forfait, même justifié, après le tirage au sort, ne sera pas remboursé, excepté si l'organisateur a pu palier au remplacement de la paire.

25 Tout joueur souhaitant s'absenter momentanément du tournoi, doit signaler son départ à la table de marque et laisser son numéro de portable.

26 Le JA est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecterait pas un point du règlement. Seul un responsable du Club (compétition ou inscription) pourra porter réclamation écrite auprès du JA.

27 Chaque joueur doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage. Il devra prévenir le Club organisateur et fournir à la ligue les justificatifs : contact@liguepacabad.org ou Joachim Ulrich : joachim.ulric@wanadoo.fr



28 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent durant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le JA peut interdire la compétition à un mineur se présentant sans représentant.

Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par écrit auprès du JA. (art 2.14 du RGC).

29 L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au JA avant son premier match.

30 L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur (ou paire) qui n'aurait pas respecté le règlement ou une personne parmi les organisateurs ; ou qui aurait perturbé ou critiqué celui-ci.

31 Le comité organisateur se réserve le droit et sans contrepartie, d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du tournoi.

Toute personne désirant user de son droit de s'opposer à l'utilisation de son image, doit le faire savoir au plus tard, lors de sa 1ère entrée dans le gymnase, du 1er jour du tournoi, auprès du comité organisateur.

32 Tant qu'une paire n'a pas renoncé officiellement à son inscription valablement enregistrée auprès de l'organisateur, et ce 8 jours avant la date du tirage au sort, elle ne devra pas s'inscrire, ni participer, à un autre tournoi ou GP, le même week-end que celui du tournoi.

33 La participation à la 2ème édition du Tournoi du Garlaban implique l'adoption de TOUS les articles de ce règlement.

34 Le tournoi sera doté de 2000€ de récompenses (montant pouvant être revu à la baisse si le nombre maximal d'inscrits n'est pas atteint).

Fait à Aubagne, le 29 août 2018

Le Juge-Arbitre
Mme Simone Ulrich



Le badminton Club Aubagnais
Mme Isabel Morellet